

Frontières extérieures: mandat de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (FRONTEX)

2010/0039(COD) - 12/05/2011

Le Conseil a examiné **l'état d'avancement** des travaux concernant la révision des dispositions applicables à FRONTEX, l'agence européenne pour la gestion de la coopération aux frontières extérieures.

Les négociations avec le Parlement européen ont débuté en avril 2011. L'objectif est de parvenir à un accord avant l'été conformément aux conclusions du Conseil européen du 24 mars 2011.

Les principales questions en suspens sont notamment les suivantes:

- le suivi dans le cadre de la coopération en matière de retour;
- les dispositions exactes concernant le financement de l'équipement technique;
- la participation de pays tiers, d'agences de l'UE et d'organisations internationales aux activités de FRONTEX;
- les spécifications relatives à la stratégie de FRONTEX concernant les droits fondamentaux.